

Date: 25/08/2021

 $\underset{\stackrel{\textstyle \wedge}{\mathsf{Rapport}}}{\mathsf{Rapport}}:\, \mathsf{R\_SO11742\_1\_2PUB}$ 

Édition : A



# Rapport d'essai Champ électromagnétique in situ

Selon le protocole ANFR/DR 15-4 du 28 août 2017

Référence du rapport d'essai	i R_SO11742_1_2PUB	
Commune	LEYMENT	
Adresse du site les Brosses		

Vérification/Approbation	Responsable Technique	
--------------------------	-----------------------	--

La version électronique disponible sur le site http://www.cartoradio.fr fait foi.

Ce document comporte 29 pages.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Exem - 39 Avenue Crampel - 31400 Toulouse - Siret : 523 968 659 00038 Tél : 05-61-62-96-36 - E-Mail : contact@exem.fr

SAS au capital de 93 500  $\in$ - R.C.S. Toulouse 523 968 659 – APE : 7112B



Date : 25/08/2021

Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB

Édition : A



Date : 25/08/2021

 ${\bf Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB}$ 

Édition : A

## Table des matières

T	Syn	these	b
	1.1	Principaux résultats	5
	1.2	Déclaration de conformité	5
2	Réfe	érences	6
3	Obj	et de l'essai, expression de la demande et conditions de la mesure	7
	3.1	Objet	7
	3.2	Expression de la demande	7
4	Ana	dyse du site	8
	4.1	Émetteurs environnants	8
	4.2	Émetteurs visibles depuis le site de mesure	8
	4.3	Relevés intermédiaires	10
5	Poi	nt de mesure A	L <b>1</b>
	5.1	Description du point de mesure	11
	5.2		12
	5.3	Cas A	13
	5.4	Mesures par service	15
	5.5	Analyse de cohérence	16
	5.6	Graphe des résultats par service	17
$\mathbf{A}$	Rés	ultats de mesure	18
	A.1	Résultat pour le point de mesure A	18
			20
В	Rep	oortage photo	21
$\mathbf{C}$	Svt	ème de mesure et incertitude de mesure	22
_	C.1		
		· ·	23
			20



Date : 25/08/2021

Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB

Édition : A

## Révisions

Indice	Date	Nature des révisions
A	25/08/2021	Edition initiale



Date: 25/08/2021

Rapport:  $R_SO11742_1_2PUB$ 

Édition : A

## 1 Synthèse

## 1.1 Principaux résultats

Au point retenu A, situé les Brosses – 01150 LEYMENT, la valeur du cas A est mesurée à  $0.66\,\mathrm{V/m}$ . La valeur limite de référence la plus faible dans la bande de fréquence est de  $27.5\,\mathrm{V/m}$ .

Le service pour lequel le niveau maximal a été mesuré à  $0.34\,\mathrm{V/m}$  est :  $T\'{e}l\'{e}phonie$  mobile  $800\,\mathrm{MHz}$ .

#### 1.2 Déclaration de conformité

Les niveaux de champ obtenus au cas A étant inférieurs à  $6\,\mathrm{V/m}$ , la conformité du niveau d'exposition au champ électromagnétique dans la bande  $100\,\mathrm{kHz}-6\,\mathrm{GHz}$  vis-à-vis du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 est donc déclarée<sup>1</sup>.

<sup>1.</sup> Pour déclarer ou non la conformité, il n'est pas tenu compte de l'incertitude associée aux résultats.



Date: 25/08/2021

Rapport:  $R_SO11742_1_2PUB$ 

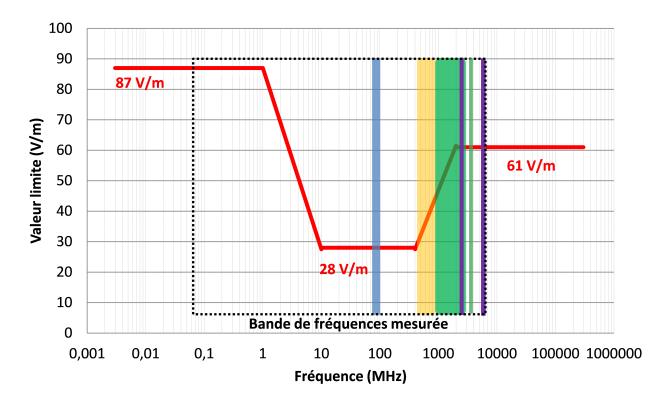
Édition : A

### 2 Références

La version actuelle du protocole est la version ANFR/DR 15-4 du 28 août 2017. Il est disponible sur le site de l'Agence www.anfr.fr.

Le décret nº 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L32 du code des Postes et Communications électroniques est relatif aux valeurs-limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques.

Le graphe suivant fournit les valeurs-limites du champ électrique avec quelques exemples d'application.



- **FM**: Radiodiffusion sonore analogique
- **TNT**: Télévision Numérique Terrestre
- Téléphonie mobile et haut débit mobile : 2G, 3G, 4G et 5G
- WiFi: Réseau locaux radioélectriques utilisant la technologie WiFi



Date: 25/08/2021

Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB

Édition: A

# 3 Objet de l'essai, expression de la demande et conditions de la mesure

### 3.1 Objet

L'objet du document est de présenter les résultats des mesures de champ électromagnétique in situ effectuées suivant le protocole de l'Agence nationale des fréquences par rapport aux valeurs limites d'exposition du public.

Les résultats de champ électromagnétique ne valent que pour l'emplacement spécifié et à la date des mesures.

L'essai couvre la bande  $100\,\mathrm{kHz}-6\,\mathrm{GHz}$ . Il est réalisé en ondes formées, la mesure de l'intensité d'une seule composante électrique ou magnétique est donc suffisante.

### 3.2 Expression de la demande

L'objectif de la demande est de :

- Vérifier la conformité de l'exposition aux valeurs réglementaires
- Connaître le détail de l'exposition pour un ou plusieurs services (Télévision, radio FM, Téléphonie mobile, DECT, WiFi...)
- Connaître l'exposition par émission pour l'ensemble des services
- Evaluer l'exposition dans la bande 3,4 3,8 GHz lors d'un téléchargement d'un fichier de 1 Go

Pour répondre à cet objectif, l'essai a été réalisé suivant le cas B du protocole de mesure . Le point de mesure est choisi en zone publique à l'emplacement du maximum de champ relevé. À la demande de la personne qui sollicite la mesure, le point de mesure peut être différent de l'emplacement du maximum de champ relevé. Le choix du point de mesure est précisé dans le rapport.



Date: 25/08/2021

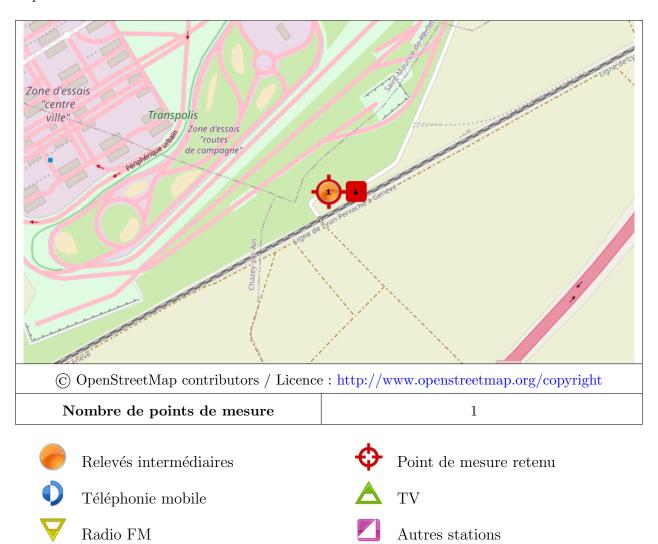
 $Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB$ 

Édition : A

## 4 Analyse du site

## 4.1 Émetteurs environnants

La vue satellite du site de mesure ainsi que les émetteurs environnants sont représentés ci-après.



## 4.2 Émetteurs visibles depuis le site de mesure

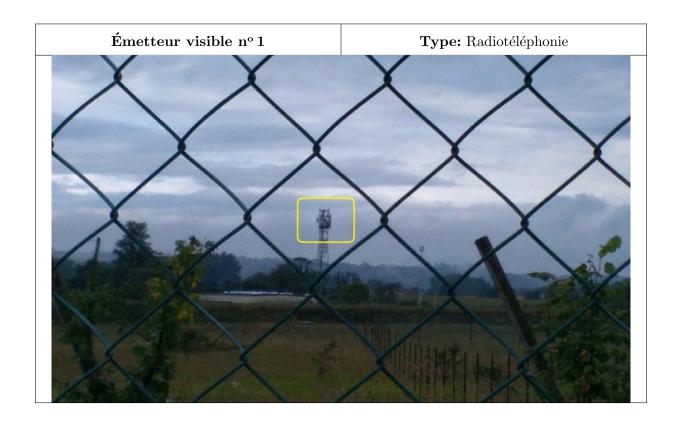
Le ou les émetteurs visibles depuis le site de mesure sont représentés ci-après :



Date : 25/08/2021

Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB

Édition : A





Date: 25/08/2021

Rapport:  $R_SO11742_1_2PUB$ 

Édition: A

#### 4.3 Relevés intermédiaires

Pour l'identification du point de mesure, l'analyse du site a conduit à effectuer des relevés intermédiaires à une hauteur de 150 cm pour déterminer le point d'amplitude de champ maximale et des points d'intérêts particuliers notamment les lieux accessibles au public.

Les relevés intermédiaires pour le point de mesure A sont fournis dans le tableau suivant :

Nº	Nom du lieu	Latitude	Longitude	Niveau de champ $(V/m)$	Point retenu
1	Chemin les brosses à côté de la voie ferrée	45,9291	5,264252	0,66	A

Niveau de sensibilité de la sonde :  $0.38 \, V/m$ . Pour les niveaux mesurés inférieurs à la sensibilité de la sonde, les valeurs indiquées sont données à titre informatif.

Le lieu de mesure retenu est le suivant :

Point de mesure retenu	Localisation	${f Raison~du} \ {f choix}^{12}$	Type de mesure effectuée
1	Chemin les brosses à côté de la voie ferrée	Maximum	Cas B

<sup>1.</sup> Maximum : Le point de mesure a été choisi à l'emplacement du maximum de champ relevé

<sup>2.</sup> Demande : Le point de mesure a été choisi à la demande de la personne qui sollicite la mesure



Date: 25/08/2021

Rapport:  $R_SO11742_1_2PUB$ 

Édition : A

## 5 Point de mesure A

### 5.1 Description du point de mesure

Point de mesure A

Vue satellite

### Photo du point de mesure





© OpenStreetMap contributors / Licence : http://www.openstreetmap.org/copyright

Voie ou lieu-dit	les Brosses	Coordonnées GPS	
Code postal	01150	Latitude	${\bf Longitude}$
Ville	LEYMENT		
Étage	_	45,9291	5,264252
Appartement	_		



Date : 25/08/2021

Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB

Édition : A

### 5.2 Conditions de mesure

Date de la mesure	05/08/2021
Heure début	09:01
Heure fin	09:53
Température	20,9 °C
Hygrométrie	76,9 %
Type d'environnement	Rue
Lieu d'habitation	Non
Périmètre de sécurité	Non
Mesure en intérieur	Non
Condition champ lointain	Oui
Mesure coopérative	Non



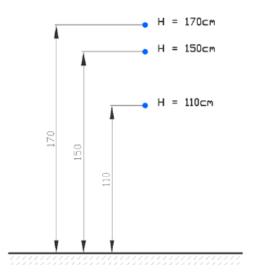
Date: 25/08/2021

Rapport:  $R_SO11742_1_2PUB$ 

Édition : A

#### 5.3 Cas A

Une moyenne spatiale est effectuée sur trois hauteurs (à  $110\,\mathrm{cm}$ ,  $150\,\mathrm{cm}$  et  $170\,\mathrm{cm}$ ) comme illustré ci-après.



Indice lieu	Bande de fréquence	Niveau de champ Valeur par hauteur		Niveau de champ $(V/m)$		(V/m)	${\bf Incertitude}^3$
de mesure	Zanao ao noquenee			Moyenne spatiale	(%)		
		1,10 m	0,62				
A	100 kHz à 6 GHz	$1,50\mathrm{m}$	0,66	0,66	66,7		
		$1,70\mathrm{m}$	0,69				

Niveau de sensibilité de la sonde : 0,38 V/m. Pour les niveaux mesurés inférieurs à la sensibilité de la sonde, les valeurs indiquées sont données à titre informatif.

Pour la téléphonie mobile, avec les technologies actuellement déployées et les usages actuels, le niveau relevé au cas A dans la journée, et ceci quelle que soit l'heure, est un bon indicateur de l'exposition, en général proche de celui que l'on constaterait en faisant des mesures en continu moyennées sur six minutes : l'amplitude des variations dans la journée constatée dans les études est en général faible, inférieure à  $30\,\%$ .

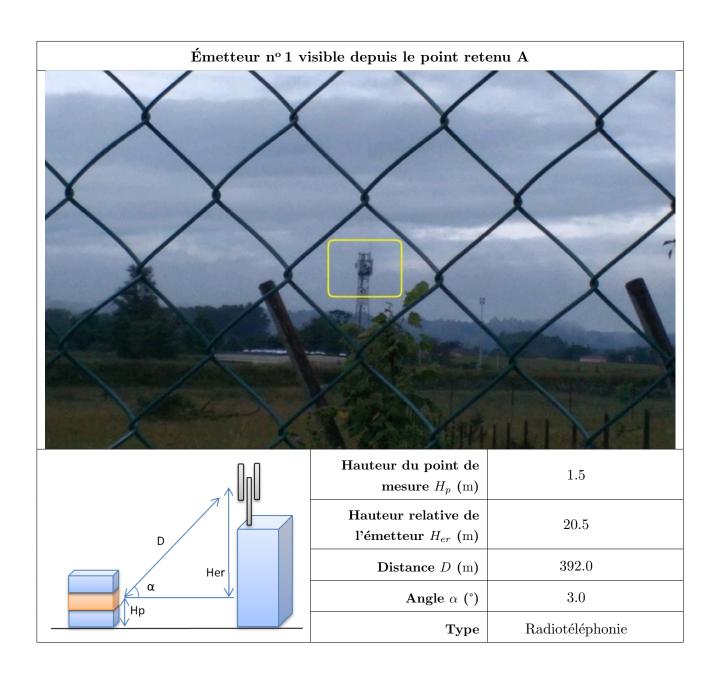
<sup>3.</sup> Intervalle de confiance de 95%



Date: 25/08/2021

Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB

Édition: A





Date: 25/08/2021

Rapport:  $R_SO11742_1_2PUB$ 

Édition : A

### 5.4 Mesures par service

Les mesures se sont déroulées selon le cas B du protocole avec une moyenne spatiale effectuée de la même manière qu'au cas A. Les mesures par service ont donné les résultats suivants :

Service	Niveau de champ (V/m)	Valeur limite minimale d'exposition $(V/m)$
HF (ondes courtes, moyennes et longues) [100 kHz; 30 MHz]	< 0.05	27,5
$PMR$ (Réseaux radio mobile professionnels) [30 MHz; 47 MHz] $\cup$ [68 MHz; 87,5 MHz]	< 0,05	28
$FM$ – $RNT$ (Radiodiffusion sonore) [87,5 MHz; 108 MHz] $\cup$ [174 MHz; 223 MHz]	< 0,05	28
PMR-Balises-Objets communicants [108 MHz; 880 MHz] (hors RNT, TV et téléphonie mobile) GSM-R (Réseau téléphonie mobile ferroviaire) [921 MHz; 925 MHz]	< 0,05	27,5
$TV$ [47 MHz; 68 MHz] $\cup$ [470 MHz; 694 MHz]	< 0.05	28
Téléphonie mobile bande 700 MHz [758 MHz; 788 MHz]	0,23	37,8
Téléphonie mobile bande 800 MHz [791 MHz; 821 MHz]	0,34	38,6
Téléphonie mobile bande 900 MHz [925 MHz; 960 MHz]	0,25	41,8
Radars-Balises-FH (Faisceau hertzien) [960 MHz; 1710 MHz]	< 0.05	42,6
Téléphonie mobile bande 1800 MHz [1805 MHz; 1880 MHz]	0,08	58,4
DECT (Téléphones sans fil domestiques numériques) [1880 MHz; 1900 MHz]	< 0.05	59,6
Téléphonie mobile bande 2100 MHz [2100 MHz; 2170 MHz]	0,1	61
Téléphonie mobile bande 2600 MHz [2620 MHz; 2690 MHz]	0,21	61
Téléphonie mobile bande 3600 MHz [3400 MHz; 3800 MHz]	< 0.05	61
Radars-BLR (Boucle locale radio)-FH (Faisceau hertzien) [2200 MHz; 6000 MHz] (hors WiFi-RLAN et téléphonie mobile)	< 0.05	61
WiFi- $RLAN$ (Réseaux locaux radioélectriques) [2400 MHz; 2483,5 MHz] ∪ [5150 MHz; 5350 MHz] ∪ [5470 MHz; 5725 MHz]	< 0.05	61
Cumul des services	0,54	



Date: 25/08/2021

 $Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB$ 

Édition: A

## 5.5 Analyse de cohérence

Le niveau cumulé sur l'ensemble des services considérés est  $18,0\,\%$  inférieur au résultat issu de la sonde large bande.

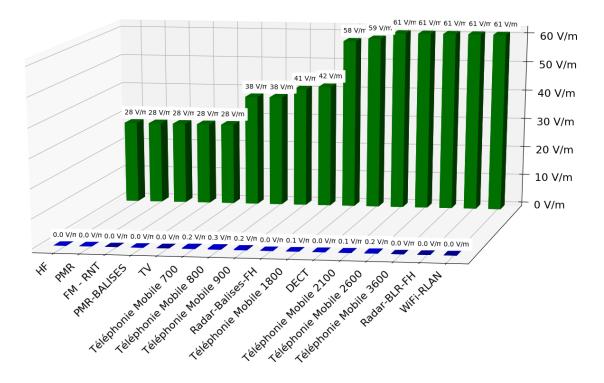


Date: 25/08/2021

 $Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB$ 

Édition: A

## 5.6 Graphe des résultats par service



- Valeur limite d'exposition par service
- Valeur mesurée par service



Date: 25/08/2021

Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB

Édition : A

# Appendices

### A Résultats de mesure

Pour réaliser les mesures, l'intervalle de fréquence des émissions mesurées est de 100 kHz à 6 GHz, le filtre de résolution (RBW) est choisi supérieur ou égal à la canalisation des émissions mesurées. La détection est en mode RMS pour les fréquences des émissions relevées lors de l'analyse spectrale. Un détecteur MAX-hold est utilisé pour les fréquences des émissions extrapolées.

### A.1 Résultat pour le point de mesure A

Le tableau suivant présente toutes les émissions relevées lors de l'analyse spectrale dépassant  $0.05\,\mathrm{V/m}$ , ou les deux émissions les plus fortes par service dans le cas où le seuil de  $0.05\,\mathrm{V/m}$  n'est pas atteint. La moyenne spatiale des mesures réalisées est indiquée dans ce tableau. Seuil de rétention des émissions significatives :  $0.05\,\mathrm{V/m}$ .

Service	Contributeurs	Champ électrique mesuré $(V/m)$
HF	-	< 0.05
	-	< 0,05
PMR	-	< 0.05
	_	< 0,05
FM– $RNT$	-	< 0.05
	-	< 0,05
PMR-BALISES-Objets	_	< 0,05
communicants et GSM-R	_	< 0.05
TV	-	< 0.05
	_	< 0,05
Téléphonie mobile 700 MHz	BOUYGUES 4G	0,23
	_	< 0,05



Date : 25/08/2021

Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB

Édition : A

Téléphonie mobile 800 MHz	BOUYGUES 4G	0,33
	SFR 4G	0,05
Téléphonie mobile 900 MHz	BOUYGUES 3G	0,12
	BOUYGUES 2G	0,21
Radars-Balises-FH	-	< 0,05
	-	< 0,05
Téléphonie mobile 1800 MHz	BOUYGUES 4G	0,08
	-	< 0,05
DECT	-	< 0.05
	-	< 0.05
Téléphonie mobile 2100 MHz	BOUYGUES 4G/5G	0,1
	-	< 0,05
Radars-BLR $-FH$	-	< 0.05
	_	< 0.05
Téléphonie mobile 2600 MHz	BOUYGUES 4G	0,21
	_	< 0.05
WiFi-RLAN	_	< 0.05
	-	< 0.05
Téléphonie mobile 3600 MHz	_	< 0.05
	_	< 0,05



Date: 25/08/2021

Rapport:  $R_SO11742_1_2PUB$ 

Édition : A

### A.2 Résultat de la mesure spécifique\*

Actuellement, en France, la 5G se déploie sur plusieurs bandes de fréquences : celles déjà utilisées pour les réseaux actuels 2G/3G et 4G (dites "bandes basses") et une nouvelle bande jusque-là non attribuée aux réseaux mobiles, la bande 3,6 GHz.

Le lieu de mesure se trouve à proximité d'un site de l'opérateur BOUYGUES disposant d'une antenne 5G dans cette nouvelle bande de fréquence. A ce stade du déploiement, peu d'utilisateurs sollicitent cette antenne et le niveau d'exposition mesuré dans toute la bande 3,6 GHz est en général très faible.

Une mesure complémentaire a été réalisée en sollicitant l'antenne 5G depuis le lieu de mesure à l'aide d'un téléphone 5G. La mesure spécifique s'est déroulée à la hauteur de 1m70, d'abord sans sollicitation particulière de l'antenne puis en sollicitant l'antenne par un téléchargement d'un fichier de 1 Go sur le téléphone.

Le tableau suivant récapitule les niveaux de champ électrique mesurés en l'absence de sollicitation particulière puis mesurés avec une sollicitation d'un téléchargement de 1 Go de données et calculés sur une moyenne sur 6 minutes.

Champ électrique moyen sans sollicitation particulière	Champ électrique moyen sur 6 minutes avec un téléchargement de 1 Go	Valeur limite réglementaire en champ électrique dans la bande 3,6 GHz
0.08 V/m*	0.52 V/m*	61 V/m

<sup>\*</sup>Mesure hors accréditation



Date: 25/08/2021

Rapport:  $R_SO11742_1_2PUB$ 

Édition: A

## B Reportage photo

Cette annexe présente les photos des relevés intermédiaires pour les lieux accessibles au public.





Date: 25/08/2021

Rapport :  $R_SO11742_1_2PUB$ 

Édition: A

# C Sytème de mesure et incertitude de mesure

### C.1 Système de mesure

Les tableaux suivants répertorient les appareils utilisés lors de la mesure :

Équipement	Fabricant	Туре	N° de série / Version
Thermomètre - Hygromètre	Kimo	HD110	1P170853435
Télémètre Laser	Bushnell	Tour V3/V4	032152
Câble SRM	Narda	3602/02	AC-0349
Logiciel de mesure	Exem	WaveScanner	3.5.8



Date : 25/08/2021

 ${\bf Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB}$ 

Édition : A

## C.2 Certificats d'étalonnage

		de isotropique la	- Sando	
Fabricant	Libellé Type Nº de série		Nº de série	Date d'étalonnage
Narda	Champmètre	NBM-550	E-1086	18/01/2019
Narda	Sonde isotropique 100 kHz-6 GHz	EF-0691	D-0329	18/01/2019
		This certificate is issued in ecco	PRIONAL PHYSICAL LABGE Ington Middlesex UK TW11 0LW Telephone - Pertificate of Calib  NARDA RADIATION METI Probe Type: EF0691 S.N.: D-0 Meter Type: NBM-550 S.N.: E-dence with the laboratory accreditation requirements of ant to the SI system of units endfor to units of measurem along histotics. This certificate may not be reproduced to	ration  ER 3329 1086  the United Kingdom Accreditation Service. It
		FOR:	M2S 3, rue des Martins Pécheurs 66700 Argelès sur Mer France	
		ON BEHALF OF:	EXEM	
		ORDER NUMBER:	18/6209C-PF-1	
	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	CUSTOMER'S REFEREN		
	Note that the same of the same	DATE(S) OF CALIBRATI		
		PREVIOUS NPL CERTIFI	CATE: 2016010283-4 dated 29 February	2016
		The United Kingdom Accreditation Co-oper	creditation Service (UKAS) is one of the signator action (ILAC) Arrangement for the mutual recogn	ies to the International Laboratory tition of calibration certificates.
		Reference: 2018090280-5		Page 1 of 8
		Date of issue: 21 January 20	019 Signed: MAda a	



Date : 25/08/2021

Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB

Édition : A

Analyseur de spectre							
Fabricant	Libellé	Type	Nº de série	Date d'étalonnag			
Narda	Analyseur de spectre	SRM-3006 R-0018		28/10/2019			
		Date of Issue: 28 October 20 Trescal Ltd Saxony Way Blackbushe Business Park Yateley, Hampshire, GU46 6GT Tel: +44(0) 1252 533 300 Fax: +44(0) 1252 533 333 Email:Calibration.Yateley@tresc  Customer: M2S, Z3 Rue Des Martins Peche 66700 Argeles Sur Mer, France	al.com	Page 1 of 7 APPROVED SIGNATORY  Jeremy Struthers			
		Accreditation Service. It provide measurement realised at the Na	Date of Receipt: Order No: Our Reference: Date:  rdance with the laboratory accreditation requirements to tacebility of measurement to the SI system of unit intonal Physical Laboratory or other recognised not recognised.	19/6345C1+6350C1 00550324 28/Oct/2019 of the United Kingdom s and/or to units of all metrology institutes. This			
		certificate may not be reproduct The item(s) covered by this calil page. Ambient Conditions T	and other than in full, except with the prior written appropriation certificate were calibrated at the Trescal laborate personal control of the Control of t	oval of the issuing laboratory.			



Date: 25/08/2021

Rapport:  $R_SO11742_1_2PUB$ 

Édition: A

	Antenne H triaxiale 9 kHz-250 MHz				
Fabricant Libellé Type N° de série Date d'étalon					
Narda	Antenne H triaxiale 9 kHz-250 MHz	3581/02	AA-0376	01/10/2019	



#### NATIONAL PHYSICAL LABORATORY aton Middlesex UK TW11 0LW Telephone +44 20 8977 3222



Certificate of Calibration

NARDA SELECTIVE RADIATION METER Tri-axial Probe Type: P/N 3581/02 S/N: AA-0376 Base Unit Type: SRM P/N 3006/01 S/N: R-0018

FOR:

M2S SARL 3 bis, rue des Martins Pécheurs 66700 Argelès sur Mer

ON BEHALF OF:

EXEM 39 Avenue Crampel 31400 Toulouse

ORDER NUMBER:

19/6350C-2

CUSTOMER'S REFERENCE:

CH10-AS10-H

DATE(S) OF CALIBRATION:

1 - 9 October 2019

PREVIOUS NPL CERTIFICATE: None

The United Kingdom Accreditation Service (UKAS) is one of the signatories to the International Laboratory Accreditation Co-operation (ILAC) Arrangement for the mutual recognition of calibration certificates.

Reference: 2019080272-2 Date of issue: 10 October 2019 Checked by:

Signed: ELLU Name: ER Goodall

(Authorised Signatory) on behalf of NPLML





Date: 25/08/2021

Rapport:  $R_SO11742_1_2PUB$ 

Édition: A

	Antenne E triaxiale 27 MHz–3 GHz				
Fabricant Libellé Type N° de série Date d'étalonnage					
Narda	Antenne E triaxiale 27 MHz–3 GHz	3501/03	M-0639	02/10/2019	



# NATIONAL PHYSICAL LABORATORY



Certificate of Calibration NARDA SELECTIVE RADIATION METER Tri-axial Probe Type: P/N 3501/03 S/N: M-0639 Base Unit Type: SRM P/N 3006/01 S/N: R-0018

M2S SARL

3 bis, rue des Martins Pécheurs 66700 Argelès sur Mer

ON BEHALF OF:

EXEM

39 Avenue Crampel 31400 Toulouse France

ORDER NUMBER:

19/6350C-2

CUSTOMER'S REFERENCE:

CH10-AS10-E1

DATE(S) OF CALIBRATION:

2 - 9 October 2019

PREVIOUS NPL CERTIFICATE: None

The United Kingdom Accreditation Service (UKAS) is one of the signatories to the International Laboratory
Accreditation Co-operation (ILAC) Arrangement for the mutual recognition of calibration certificates.

Reference: 2019080272-3

Date of issue: 10 October 2019 Checked by:

Signed: Aul Name: ER Goodall

Page 1 of 6 (Authorised Signatory) on behalf of NPLML





Date: 25/08/2021

Rapport:  $R_SO11742_1_2PUB$ 

Édition: A

	Antenne E triaxiale 420 MHz-6 GHz					
Fabricant Libellé Type N° de série Date d'étalonnage						
Narda	Antenne E triaxiale 420 MHz–6 GHz	3502/01	G-0319	03/10/2019		



# NATIONAL PHYSICAL LABORATORY



Certificate of Calibration

NARDA SELECTIVE RADIATION METER Tri-axial Probe Type: P/N 3502/01 S/N: G-0319 Base Unit Type: SRM P/N 3006/01 S/N: R-0018

M2S SARL

3 bis, rue des Martins Pécheurs 66700 Argelès sur Mer

ON BEHALF OF:

EXEM

39 Avenue Crampel 31400 Toulouse France

ORDER NUMBER: 19/6350C-2

CUSTOMER'S REFERENCE:

CH10-AS10-E2

DATE(S) OF CALIBRATION:

3 - 7 October 2019

PREVIOUS NPL CERTIFICATE: None

The United Kingdom Accreditation Service (UKAS) is one of the signatories to the International Laboratory Accreditation Co-operation (ILAC) Arrangement for the mutual recognition of calibration certificates.

Reference: 2019080272-4 Checked by:

Date of issue: 10 October 2019 Signed: Elull Name: ER Goodall

Page 1 of 8 (Authorised Signatory) on behalf of NPLML





Date : 25/08/2021

Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB

Édition : A

## C.3 Détails des incertitudes de mesure

Les tableaux suivants fournissent le détail du calcul de l'incertitude de mesure :

Cas	Cas A : évaluation globale de l'exposition (100 kHz à 6 GHz)						
Source d'erreur	$\begin{array}{c} \textbf{Valeur} \\ \textbf{Maximales} \\ \pm \ (\%) \end{array}$	Distribution	Coefficient de sensibilité	Coefficient de réduction	Incertitude type $1\sigma \pm$ (%)		
Raccordement	8,1	k=2	1	2	4,1		
Réponse en fréquence	33,7	rectangulaire	1	1,73	19,4		
Linéarité	3,1	rectangulaire	1	1,73	1,8		
Isotropie	6,5	rectangulaire	1	1,73	3,8		
Température	12,2	k=2	1	2	6,1		
Moyenne spatiale	41,3	rectangulaire	1	1,73	23,8		
Influence du corps	12,2	rectangulaire	1	1,73	7,0		
Dérive	33,4	rectangulaire	1	3,46	9,6		
Incertitude composée en $\%:\mu c$					34,0		
	Facteur d'élargissement : k						
	Incertitude élargie en % : $\mu e = k \times \mu c$				66,7		



Date : 25/08/2021

Rapport: R\_SO11742\_1\_2PUB

Édition : A

Cas B : évaluation détaillée de l'exposition (100 kHz à 6 GHz)						
Source d'erreur	$\begin{array}{c} \textbf{Valeur} \\ \textbf{Maximales} \\ \pm \ (\%) \end{array}$	Distribution	Coefficient de sensibilité	Coefficient de réduction	Incertitude type $1\sigma \pm (\%)$	
Raccordement	9,6	k=2	1	2	4,8	
Dérive	74,6	rectangulaire	1	3,46	21,6	
Linéarité	4,6	rectangulaire	1	1,73	2,7	
Interpolation en fréquence	11,6	rectangulaire	1	1,73	6,7	
Isotropie	3,3	rectangulaire	1	1,73	1,9	
Moyenne spatiale	41,3	rectangulaire	1	1,73	23,8	
Influence du corps	12,2	rectangulaire	1	1,73	7,0	
	Incertitude composée en $\%:\mu c$					
Facteur d'élargissement : k					1,96	
	Incertitude élargie en $\%: \mu e = k \times \mu c$					